

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION ET DE L'ÉCOLE: ADULTE ET ENFANT...

Avant que d'envisager ce qu'il faut entendre par *École nouvelle*, nous devons, en ces quelques lignes déterminer notre point de vue sur la légitimité de l'éducation. Est-il légitime, souhaitable, naturel que les adultes agissent de façon consciente, systématique sur le développement et la formation de l'enfant?

Nous répondons très nettement *OUI*, mais nos raisons ne sont, ni les raisons théologiques des croyants ou les raisons métaphysiques des fondateurs de l'école laïque.

Si l'adulte doit modeler l'enfant en vue de tel ou tel but, c'est que ce but aura été déterminé par l'adulte, dont le jugement est discutable et variable. C'est le cas de presque toutes les formes d'éducation, religieuses, politiques, philosophiques qui essaient de faire de l'enfant leur chose. Nous repoussons alors la légitimité de l'éducation.

Si au contraire, on ne vise qu'à AIDER au développement normal, biologique de l'enfant, alors l'éducation est légitime.

Nous ne parlons pas de «*droits de l'enfant*». Nous laissons ces théories floues aux métaphysiciens qui s'ignorent. Nous disons simplement que l'enfant suit une évolution que la biologie et la psychologie scientifiques connaissent, et qui le conduit vers l'âge adulte.

La psycho-biologie de l'enfant nous fait observer que l'enfant n'est pas un adulte en réduction, mais un être différent de l'adulte dans ses processus biologiques, dans ses réactions psychologiques. Il ne faut donc pas que l'adulte lui «impose» telle ou telle forme de pensée, telle ou telle vitesse de formation, telle ou telle étude que l'adulte juge bonne et dont l'enfant NE PEUT tirer profit.

Nous posons donc la légitimité de l'éducation dans la mesure où le maître n'est ni un chef, ni un homme qui applique un moule au cerveau de l'enfant. Le maître ne doit être qu'un guide: il ne doit pas viser à un but, sinon à celui de former un adulte harmonieux; il répond aux désirs d'activité et de connaissance de l'enfant, désirs qui sont l'expression de tendances, de besoins vitaux. Le maître doit donc SATISFAIRE l'enfant.

Il y a tout de même, nous dira-t-on, une part minimum d'autorité dans l'éducation telle que vous la concevez. Par exemple, vous enseignez, vous apprenez à l'enfant des techniques: lire, écrire, compter, comme la mère lui a appris marcher, à être propre... Et puis, vous interdisez à l'enfant de se servir de tel instrument, de commettre tel acte dangereux...

Il y a beaucoup à dire d'abord sur l'affirmation selon laquelle on «apprend» à marcher ou à «lire» à l'enfant: les psychobiologistes nous affirment en effet que l'enfant cherche à marcher, à lire, etc... et que nous n'avons qu'à l'aider, au moment de son développement où il sollicite notre aide. Il est incontestable en tout cas qu'on ne peut enseigner par force les techniques élémentaires, car on se heurte à une impossibilité ou à une immaturité de l'organisme.

Mais nous admettons en effet que, si souple, si «adaptée», si naturelle, si demandée par la nature même que soit notre intervention, il y a autorité du fait même qu'il y a intervention. Ne jouons pas sur les mots: reconnaissions qu'un conseil, qu'un avertissement, qu'un reproche, contiennent une pan d'autorité

Notre réponse sera la suivante: c'est que nous reconnaissions dans tous les domaines une certaine forme d'autorité: nous repoussons l'autorité des hommes économiquement puissants, mais nous reconnaissions l'autorité technique en telle ou telle activité humaine, nous repoussons l'autorité du chef, mais nous

reconnaissons l'autorité morale d'un homme plus énergique, plus dévoué, plus intelligent. En résumé, nous reconnaissons l'autorité lorsqu'elle n'est point coercitive. Nous ne saurions mieux faire, à ce sujet, que recommander de retourner aux sources en particulier à «*Dieu et l'État*» de Bakounine.

C'est à un passage de cet ouvrage du grand penseur et combattant que nous emprunterons pourachever d'éclaircir notre position:

«...Le principe de l'autorité dans l'éducation des enfants, constitue le point de départ naturel: il est légitime, nécessaire, lorsqu'il est appliqué aux enfants en bas âge, alors que leur intelligence ne s'est pas encore ouvertement développée. Mais comme le développement de toute chose, et par conséquent de l'éducation, implique la négation successive du point de départ, ce principe doit s'amoindrir à mesure que s'avancent l'éducation et l'instruction, pour faire place à la liberté ascendante

Toute éducation rationnelle n'est au fond que cette immolation progressive de l'autorité au profit de la liberté, le but final de l'éducation devant être de former des hommes libres et pleins de respect et d'amour pour la liberté d'autrui».

Nous terminerons sur ceci: l'autorité de l'adulte éducateur, maître ou parent, et surtout sur l'enfant en bas âge et plus faite d'influence, d'ascendant moral, d'exemple que d'ordre, et elle n'est jamais la violence. Plus qu'«éducation», le mot qui convient à une telle influence de l'adulte sur l'enfant est celui de libération.

Georges FONTENIS,
Fontaine.
